

# Conseil Municipal

Réunion du 7 avril 2021

20h00

# Ordre du jour 1/3 :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2021

Communication du Maire

Délibérations :

- Affectation des résultats 2020
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Compte Administratif 2020
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- Instauration du principe de redevance réglementée pour chantiers provisoires sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- Vote des subventions 2021
- Dotation scolaire 2021
- Vote du Budget Primitif – Exercice 2021



# Ordre du jour 2/3 :

(Suite des Délibérations : )

- Changement du lieu des séances du Conseil Municipal
- Dénomination de la médiathèque communale
- Demande d'une subvention de fonctionnement à la DRAC pour l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la médiathèque
- Création d'un poste de contractuel à temps non-complet au sein de la Commune de Louvil
- Adhésion au contrat groupement d'assurance statutaire de Centre de Gestion 59
- Adhésion au service commun « voirie » de la Communauté de Communes Pévèle Carembault
- Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. en date du 25 janvier 2021
- Signature s'une convention de groupement de commandes « fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol »
- Modifications statutaires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault - Février 2021
- Subvention complémentaire à la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'aide à l'acquisition d'une vélo à assistance électrique

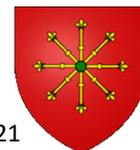


# Ordre du jour 3/3 :

(Suite des Délibérations : )

- Subvention « Aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé - Propriétaires Publics » - Rénovation de l'église Saint Martin
- Subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » - Rénovation de l'église Saint Martin
- Subvention « Aide départementale aux Villages et aux Bourgs » - Rénovation de l'église Saint Martin
- Projet de restauration de l'église Saint Martin de Louvil - 1ère campagne de travaux - Plan de financement
- Subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » - Réfection de la couche de roulement de la rue de Péronne
- Réfection de la couche de roulement de la rue de Péronne - Plan de financement
- Subvention « Plan de relance - continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »
- Subvention d'acquisition de matériels auprès de l'agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre de la mise en place d'un plan zéro phyto
- Décisions relevant de la délégation de signature du maire
- Questions diverses

Agenda



# Le mot de Madame la Maire

- Point vaccination - Centre de Pont-à-Marcq
- Point état civil
- Travaux dans la commune
- Food truck italien
- Report Paris-Roubaix



# Affectation des Résultats 2020

	Résultat CA 2019	Virement de la SF à la SI	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
INVEST	- 37.016,23€		302.532,08€	265.515,85€
FONCT	+ 427.816,78€	212.191,67	34.076,88€	249.701,99€

Résultat Investissement 2020	265.515,85€
------------------------------	-------------

RESTES A REALISER 2020	Dépenses	41.456,55€
	Recettes	0,00€

Solde des restes à réaliser	-41.456,55€
-----------------------------	-------------

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	0,00€
---	-------

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	249.701,99€
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)	265.515,85€
<b>Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2021</b>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	249.701,99€
<b>Affectation Obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00€
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00€
Total affecté au c/1068	0,00€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget 2021	0,00€



# Approbation du Compte de Gestion dressé par M. FEUTRIER, Receveur

## Résultats budgétaires de l'exercice

20600 - COMMUNE DE LOUVIL -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	506 608,17	637 125,11	1 143 733,28
Titres de recette émis (b)	489 868,08	485 423,56	975 291,64
Réductions de titres (c)		1 596,47	1 596,47
Recettes nettes (d = b - c)	489 868,08	483 827,09	973 695,17
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	506 608,17	637 125,11	1 143 733,28
Mandats émis (f)	187 336,00	449 887,21	637 223,21
Annulations de mandats (g)		137,00	137,00
Depenses nettes (h = f - g)	187 336,00	449 750,21	637 086,21
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	302 532,08	34 076,88	336 608,96
(h - d) Déficit			

*Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif.  
Le Compte de Gestion n'appelle donc ni observation, ni remarque.*

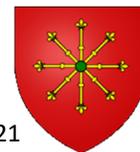


# Présentation et approbation du Compte Administratif

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues	506.608,17€
	Réalisées	187.336,00€
	Reste à Réaliser	41.456,55€
Recettes	Prévues	506.608,17€
	Réalisées	489.868,08€
	Reste à Réaliser	0,00€
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues	637.125,11€
	Réalisées	449.750,21€
	Reste à Réaliser	0,00€
Recettes	Prévues	637.125,11€
	Réalisées	483.827,09€
	Reste à Réaliser	0,00€
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		
Investissement		302.532,08€
Fonctionnement		34.076,88€
Résultat global		336.608,96€

*Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (le Maire) (le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité).*

*Le CGCT (L2121-31) demande que le Maire se retire des débats, et désigne un autre élu pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.*



# Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales (*taxe d'habitation / taxe foncière*)

La loi de finances 2021 acte la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale. La commune ne vote plus de taux de taxe d'habitation. Elle ne vote plus que les taux d'imposition des taxes foncières.

Par ailleurs, cette année est marquée par l'émergence d'un nouveau taux de référence concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce nouveau taux de référence est égal à la somme du taux communal de TFPB de l'année 2020 et du taux départemental de TFPB de l'année 2020.

Il s'établi comme suit :  $12,40\%$  (TFPB communal 2020) +  $19,29\%$  (TFPB départemental 2020) =  $31,69\%$ .

Aussi, pour que la commune puisse maintenir ses recettes fiscales, le Conseil Municipal devra dorénavant statuer sur la base d'un taux de TFPB de  $31,69\%$ .

**La part qui revenait auparavant au Conseil Départemental est supprimée. Sur la base de ce nouveau taux de  $31,69\%$ , les contribuables Louvillois ne subiront donc pas d'augmentation d'impôts.**



# Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

- *Décret du 26 mars 2002* modifie les RODP (n'avaient pas été revalorisées depuis 1956)

## Délibération :

- Calcul de la redevance sur la base de la totalité de la population de la commune issue du dernier recensement

- Fixation du montant de la redevance au taux maximum, selon règles de calcul issues du CGCT, application du taux de revalorisation de 40,29 %



# Instauration du principe de redevance règlementée pour chantiers provisoires sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz

- *Décret du 25 mars 2015* fixe le régime des RODPP au titre des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz, et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

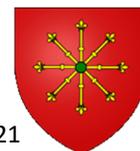
## **Délibération :**

- Instauration du principe de la RODPP
- Fixation du mode de calcul de la redevance au maximum réglementaire



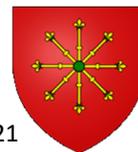
# Vote des subventions 2021

- Subvention de 180€ pour l'année 2021
- Le versement de la subvention est conditionné au dépôt d'un dossier de demande de subvention par les associations mentionnées ci-dessous ainsi qu'au dépôt du compte rendu financier de subvention pour les associations ayant perçu une subvention communale l'année précédente.
- Les Amis d'Edouardus
- Louvil avec Vous
- Louvil Evasion
- La Louviloise
- Union Nationale des Combattants n°364 – Cysoing Louvil
- Amicale pour le Don du Sang Bénévole Templeuve – Cappelle-En-Pévèle associé à Louvil
- Amicale Laïque de l'école publique Henri Millez



# Dotation scolaire 2021

- Maintien de la dotation de 56€/enfant, soit 4760€ sur la base de 85 enfants inscrits en septembre 2020:  
achat de fournitures scolaires, coût des copies effectuées (la location du photocopieur étant à la charge de la municipalité), frais d'affranchissement, frais de pharmacie
- Prise en charge de 18 créneaux de piscine ainsi que le transport qui en découle
- Prise en charge d'une sortie scolaire par classe



# Présentation et Vote du Budget Primitif

## La Section de FONCTIONNEMENT Les recettes

Recettes	BP + DM 2020	BP 2021	Evolution
Atténuation de charges	0,00€	2.000,00€	NS (*)
Produits des services	54.300,00€	52.010,00€	-4,22%
Impôts et taxes	242.800,00€	262.292,00€	8,03%
Dotations	73.300,00€	89.247,00€	21,76%
Produits de gestion courante	51.000,00€	52.000,00€	1,96%
Produits exceptionnels	100,00€		NS (*)
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>421.500,00€</b>	<b>457.549,00€</b>	<b>8,55%</b>
Affectation du résultat (excédent)	215.625,11€	249.701,99€	15,80%
<b>Total budget recettes de fonctionnement</b>	<b>637.125,11€</b>	<b>707.250,99€</b>	<b>11,01%</b>

(\*)NS = Non Significatif

Recettes de fonctionnement	Répartition en %	BP 2021
Impôts et taxes	57,33%	262.292,00€
Dotations	19,51%	89.247,00€
Produits des services	11,37%	52.010,00€
Produits de gestion courante	11,36%	52.000,00€
Atténuation de charges	0,43%	2.000,00€
	<b>100%</b>	<b>457.549,00€</b>



# La Section de FONCTIONNEMENT Les dépenses

Dépenses	BP + DM 2020	BP 2021	Evolution
Charges à caractères général	251.155,11€	181.727,91€	-27,64%
Charges de personnel	255.200,00€	292.300,00€	14,54%
Fonds de péréquation intercommunal	9.000,00€	9.000,00€	-
Charges de gestion courante	61.270,00€	70.000,00€	14,25%
Charges financières	9.500,00€	8.330,11€	-12,31%
Charges exceptionnelles	1000,00€	21.500,00€	NS (*)
Dotations aux provisions	20.000,00€	3.397,45€	-83,01%
Dépenses imprévues	30.000,00€	30.000,00€	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>637.125,11€</b>	<b>616.255,47€</b>	<b>-3,28%</b>
Affectation du résultat (déficit)	0,00€	0,00€	-
Virement à la section d'investissement	0,00€	90.995,52€	NS (*)
<b>Total budget dépenses de fonctionnement</b>	<b>637.125,11€</b>	<b>707.250,99€</b>	<b>11,01%</b>

(\*)NS = Non Significatif

dépenses de fonctionnement	Répartition en %	BP 2021
Charges de personnel	47,43%	292.300,00€
Charges à caractères général	29,49%	181.727,91€
Charges de gestion courante	11,36%	70.000,00€
Dépenses imprévues	4,87%	30.000,00€
Charges exceptionnelles	3,49%	21.500,00€
Fonds de péréquation intercommunal	1,46%	9.000,00€
Charges financières	1,35%	8.330,11€
Dotations aux provisions	0,55%	3.397,45€
	<b>100%</b>	<b>616.255,47€</b>



# Présentation et Vote du Budget Primitif

## La Section d'INVESTISSEMENT recettes et dépenses

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	40.000,00€
13	Subventions d'investissement	329.808,50€
16	Emprunts et dettes assimilées	5.160,00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00€
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>374.968,50€</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	265.515,85€
021	Virement de la section de fonctionnement	90.995,52€
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>731.479,87€</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT TTC
020	Dépenses imprévues	20.000,00€
21	Immobilisations Corporelles + reports crédits Immobilisations Corporelles 2020	626.530,00€ 41.456,55€
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>687.986,55€</b>
16	Remboursement des emprunts et de la dette	43.493,32€
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>731.479,87€</b>

Principaux projets de l'année 2021 :

- 1<sup>ère</sup> phase de -rénovation de l'Eglise St Martin
- Enfouissement des réseaux de la rue du chêne sur sa partie hameau
- Réfection de la rue de Péronne
- Travaux de rénovation du restaurant scolaire et de la Mairie (démarches d'économie d'énergie)
- Installation d'une aire de jeux en bois à proximité de l'école



# Changement du lieu des séances du Conseil Municipal

- Principe de la tenue des Conseils Municipaux en mairie
- Changement de lieu temporaire en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19
- Proposition de changement de lieu permanent :  
La salle de motricité de l'école Henri Millez (36, rue Henri Millez) offre les conditions de sécurité, d'accessibilité et de neutralité requise. Elle permet par ailleurs un meilleur accueil du public et une meilleure publicité des débats.



# Dénomination de la médiathèque municipale

- Demande de plusieurs Louvillois lors de l'enquête publique de novembre 2020
- Consultation en ligne et vote présentiel/correspondance:

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Nombre de votants par internet : 196  
Nombre de votants en présentiel : 39  
Nombre de votants par correspondance : 21

Total nombre de votants : 256

Total suffrages blancs et nuls : 7

Total suffrages exprimés : 249

Nombre de suffrages obtenus pour chaque proposition

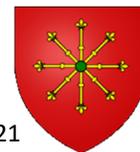
Médiathèque municipale de Louvil : 63 voix  
Médiathèque Jean-Paul BÉAREZ : 46 voix  
Médiathèque Jean-Jacques BRUNO : 107 voix  
Médiathèque Anne SYLVESTRE : 33 voix

- Médiathèque Jean-Jacques Bruno et apposition du nom sur le bâtiment



## **Demande d'une subvention de fonctionnement à la DRAC pour l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la médiathèque**

- Doublement de la surface de la médiathèque (139m<sup>2</sup>)
- Nombreuses animations et activités proposées
- Volonté d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture (8h hebdomadaires actuellement)
- Actuellement: un agent communal 13h/semaine
- Projet : un agent d'accueil communal 13h/ semaine + un agent d'accueil communal 8h/semaine
- Prise en charge de ce salaire à hauteur de 70% (avec dégressivité) pendant 5ans par la DRAC



# Création d'un poste de contractuel à temps non complet au sein de la commune

- Réorganisation du service scolaire et périscolaire à prévoir pour la rentrée 2021-2022
- Création d'un poste d'agent de service en milieu rural non titulaire, à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires annualisées



# Adhésion au contrat groupement d'assurance statutaire du Centre de Gestion 59

- Dans le cadre de l'obligation des collectivités territoriales à couvrir certains risques vis-à-vis des personnels employés
- La gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil est confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
- À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a retenu comme prestataire CNP assurances
- Il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes :
  - Décès
  - Maternité / Paternité / Adoption
  - Maladie Ordinaire – Longue maladie et Longue durée – Temps partiel thérapeutique
  - Accident de service / Maladie professionnelle / Maladie imputable au service



# Adhésion au service commun « voirie » de la CCPC

- Création d'un service commun « voirie et infrastructures » à la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) en 2017
- Ce service commun apporte aux communes une aide d'ingénierie en matière de voirie et infrastructure



# Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 25 janvier 2021 concernant les charges de la compétence Politique de la Ville qu'il est envisagé de restituer à la commune d'Ostricourt au 1<sup>er</sup> juillet 2021, et l'évolution de la compétence Eclairage Public



# Convention de groupement de commandes « fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol »

- Convention de groupement de commandes avec la CCPC
- Mutualisation des procédures, opérations de mise en concurrence plus efficaces, obtention de meilleures conditions tarifaires, réalisation d'économies d'échelle



# Modifications statutaires de la CCPC

- La restitution de la compétence « Politique de la ville » à la commune d'Ostricourt
- La prise de la compétence supplémentaire Mobilités
- Les compétences exercées auparavant à titre optionnel le sont désormais à titre supplémentaire



# Subvention complémentaire à la subvention de la CCPC pour l'achat d'un vélo électrique

- La CCPC propose la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, de vélos électriques ou VTC électriques
- Aide d'un montant de 200€ dans la limite d'un seul vélo électrique par foyer fiscal
- La commune souhaite abonder cette subvention suivant les mêmes conditions au profit des Louvillois éligibles au dispositif suivant les contraintes réglementaire reprises au règlement pour un montant de 50€



# Subvention « Aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé - Propriétaires Publics »

- Rappel: la Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à solliciter une subvention « fonds spécial de relance avec les territoires » auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour la rénovation de l'église Saint Martin, lors de sa séance du 2 décembre 2020
- Après discussion avec la Région, il nous a été conseillé de solliciter cette même subvention au titre du dispositif commun d'Aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé – Propriétaire Publics
- Ce dispositif offre à la commune davantage de temps pour élaborer ce projet



# Subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR)

- Le projet de rénovation de l'église Saint Martin de Louvil apparait éligible à ce dispositif
- Sollicitation d'une subvention DETR pour permettre la rénovation de l'église – 1<sup>ère</sup> campagne de travaux.
- Pour rappel, le coût de ce projet s'élève à 288.612,00€ HT
- Sollicitation de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 20%
- Sollicitation de la Région Hauts-de-France à hauteur de 30% (demande de subvention déjà déposée)
- Sollicitation du Département du Nord à hauteur de 30%
- En cas d'attribution de ces 3 subventions, la part de la commune serait de 20%



# Subvention « Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs » (ADVVB)

- Le projet de rénovation de l'église Saint Martin de Louvil apparait éligible à ce dispositif
- Sollicitation d'une subvention ADVVB pour permettre la rénovation de l'église – 1<sup>ère</sup> campagne de travaux.
- Pour rappel, le coût de ce projet s'élève à 288.612,00€ HT
- Sollicitation du Département du Nord au titre de l'ADVVB à hauteur de 30%
- Sollicitation de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 20%
- Sollicitation de la Région Hauts-de-France à hauteur de 30% (demande de subvention déjà déposée)
- En cas d'attribution de ces 3 subventions, la part de la commune serait de 20%



# Projet de restauration de l'église Saint Martin de Louvil

## 1ère campagne de travaux - Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Etudes maîtrise d'oeuvre	6 200,00€ HT	Autofinancement	60 822,40€ HT
Maçonnerie	166 143,00€ HT	Etat (DETR) - sollicitée	56 482,00€ HT
Toiture	80 427,00€ HT	Région HdF - sollicitée	84 724,00€ HT
Vitraux	35 842,00€ HT	Département - sollicitée	89 683,60€ HT
<b>Total</b>	<b>288 612,00€ HT</b>	<b>Total</b>	<b>288612,00€ HT</b>



# Subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » - Réfection de la couche de roulement de la rue de Péronne

- Le projet de réfection de la couche de roulement de la rue de Péronne apparaît éligible à ce dispositif DETR
- Le coût de ce projet s'élève à 43.860,00€ HT
- La commune sollicite l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30%
- La commune a sollicité le Conseil Départemental du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet voirie communale à hauteur de 50%
- En cas d'attribution de ces 2 subventions la part de la commune sera de 20%



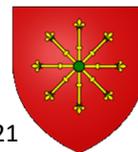
# Réfection de la couche de roulement de la rue de Péronne - Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Prestation Travaux	43 000,00€ HT	Autofinancement	9 030,00€ HT
Prestation Maîtrise d'Oeuvre	860,00€ HT	Etat DETR - sollicitée	21 930,00€ HT
		Département du Nord - sollicitée	12 900,00€ HT
<b>Total</b>	<b>43 860,00€ HT</b>	<b>Total</b>	<b>43 860,00€ HT</b>



# Subvention « Plan de relance - continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »

- Soutien à la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base
- Projet d'acquisition de
  - pack de tablettes numériques
  - ENI : Ecrans Tactiles Numériques
  - ordinateurs portables



# Subvention d'acquisition de matériels auprès de l'agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre de la mise en place d'un plan zéro phyto

- Interdiction pour les personnes publiques de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades
- Mise en place un plan « zéro phyto » pour la gestion de l'ensemble des espaces verts de la commune
- Proposition d'acquisition d'une machine-outil accompagnée de ces accessoires
- Coût total de la machine-outil et de ses accessoires 8 718,00€ HT
- Sollicitation de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à hauteur de 50% du coût de la machine



# Décisions relevant de la délégation de signature du maire



# Questions diverses



# L'agenda prévisionnel

- 22 avril : don du sang à Templeuve
- 1er mai : cérémonie sans public
- 8 mai : commémoration Armistice 1945 sans public
- 13 et 20 juin : élections départementales et régionales
- Prochaine réunion du conseil municipal : 16 juin 2021

